

“Poitou-Charentes Nature”

Union Centre Atlantique
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES (EMR)

POSITIONNEMENT DE POITOU-CHARENTES NATURE

Poitou-Charentes Nature est une association qui fédère des associations généralistes dans le domaine de l'environnement et est adhérente de France Nature Environnement.

EMR : de quoi parlons-nous ?

On distingue :

- l'énergie marémotrice, qui exploite les courants de marée (l'usine de la Rance) ;
- l'énergie de la houle et des vagues (houlomotrice), qui utilise les mouvements verticaux des ondes de houle ;
- l'énergie des courants marins (courant de houle qui actionne différents types de turbine - hydroliennes) ;
- l'énergie éolienne offshore (éoliennes posées ou flottantes), qui profite des vents marins;
- l'énergie thermique des mers (ETM), qui exploite le gradient thermique entre les eaux de surface et les eaux profondes ;
- l'énergie osmotique, qui utilise les différences de salinité pour produire un flux d'eau ;
- la biomasse marine (les algues).

A l'exception de l'énergie marémotrice, qui ne présente pas d'opportunité de développement en France, seul l'éolien posé constitue aujourd'hui une technologie mature pouvant être développée à une échelle industrielle. Les autres énergies font l'objet de projets pilotes, de démonstrateurs ou de R&D.

Les « côtes atlantiques françaises » sont plus spécifiquement concernées par des projets de production d'électricité à partir d'énergie éolienne, houломotrice et hydrolienne.

Quelques données générales peuvent aider à mieux contextualiser la prise en compte des EMR dans la transition énergétique.

- L'impossibilité d'avoir accès à une électricité fiable est une des premières causes de pauvreté, or 14,7 % de la population mondiale n'a pas accès à cette électricité fiable.
- L'investissement public pour la recherche & développement (R&D) dans le domaine de l'énergie en France représente 1,05 milliard d'euros (données 2014), dont 46 % sont consacrés au nucléaire, 18 % aux énergies renouvelables et toujours 7 % aux énergies fossiles.
- L'océan dispose de potentialités énergétiques énormes, qui permettraient de subvenir aux besoins de la population mondiale.
- Le domaine maritime de la France s'étend sur 10,26 millions de km² (dont 340 290 km² en métropole). Si le potentiel éolien est moins important que celui des pays du nord de

14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE
☎ 05.49.88.99.23 Courriel : pc.nature@laposte.net
www.poitou-charentes-nature.asso.fr



Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article 40 de la Loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et de l'article L.160 -1 du Code de l'Urbanisme, dans un cadre interdépartemental.



l'Europe, les potentialités de développement des différentes EMR restent intéressantes en métropole comme dans les territoires d'outre-mer. Toutefois, à partir du nord des Landes, une grande vigilance s'impose, puisque le littoral atlantique est largement concerné par des zonages naturels réglementaires (Parc Naturel Marin, ZPS - Zone de Protection Spéciale, ZSC - Zone Spéciale de Conservation, etc.).

La transition énergétique : de quoi parlons-nous ?

Afin d'anticiper la raréfaction des sources d'énergies non renouvelables et de lutter contre les émissions de CO₂, sources des dérèglements climatiques, la France s'est dotée d'une loi de transition énergétique visant à répondre à cinq grands objectifs, les quatre premiers à l'horizon 2025-2030, le dernier à l'horizon 2050 :

1. Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre
2. Diminution de 30 % de la consommation d'énergies fossiles
3. Part du nucléaire ramenée à 50 % de la production d'électricité
4. Part des énergies renouvelables portée à 32 % de la consommation énergétique finale
5. Division par deux de la consommation finale d'énergie

A terme, nous sommes favorables à un scénario de type « négaWatt¹ » visant en premier lieu à réduire notre production et notre consommation d'énergie, et à substituer les énergies fossiles et fissiles résiduelles par un bouquet d'énergies renouvelables peu émettrices de gaz à effet de serre et disponibles localement. Il s'agit bien de passer, de manière programmée, de pratiques fondées sur l'utilisation massive d'énergies fossiles et de l'atome, à un avenir désirable fondé sur une économie qui ne dépende plus du pétrole, du gaz, du charbon et du nucléaire. Ceci pour relever des défis dont dépend l'avenir de l'humanité.

Le défi climatique : la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre ne nous permettra pas, malgré les quelques efforts consentis, de limiter la hausse de la température à la fin du siècle à 2 degrés Celsius. Consommer beaucoup moins d'hydrocarbures fossiles est une impérieuse nécessité.

Le défi de la raréfaction des énergies fossiles : nous avons atteint le "pic du pétrole"² avec les techniques conventionnelles d'extraction, soit environ 90 millions de barils par jour issus du sous-sol. Si, avec de nouvelles techniques, on déstockait la totalité du carbone actuellement sous terre, nous achèverions de modifier le climat de la planète de manière irréversible.

Le défi de la sobriété énergétique : sans une baisse drastique de nos consommations, le développement des énergies renouvelables perd son sens.

Le défi de la sortie du nucléaire : après Tchernobyl et Fukushima, l'énergie nucléaire, certes décarbonée, mais génératrice de déchets dont le traitement est impossible, est une solution ruineuse et dangereuse, donc inacceptable.

Le défi de la solidarité écologique et énergétique planétaire : plusieurs milliards d'êtres humains sont légitimes à exiger l'accès à "l'énergie source de bien-être". Objectif planétaire à atteindre en assurant la pérennité des écosystèmes.

¹ En réduisant toutefois la part de la biomasse

² Le pic pétrolier sera plutôt un plateau de production étalé dans le temps, suivi d'un déclin plus ou moins rapide. Il ne semble pas certain que les événements suivent une courbe régulière (montée, sommet, descente). Plusieurs spécialistes parlent d'un plateau dont les irrégularités (reprises et récessions successives) peuvent rendre difficile toute appréciation et donc toute datation précise d'un « pic ».

Le défi démocratique : face à ces constats et prévisions, le principe de responsabilité individuelle et collective est interpellé. Nous devons sortir des oppositions qui ne proposent pas d'alternatives et apprendre à décider ensemble.

Transition énergétique et biodiversité : quelles articulations ?

Il est indéniable que la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre participe à atténuer les changements climatiques et concourt à la préservation de la biodiversité, qui fait face à des pressions multiples et croissantes. Les alertes lancées récemment par les scientifiques sur l'étendue des pertes de biodiversité à venir et sur les risques que cela représente pour l'humanité en sont une illustration. La préservation de cette biodiversité est d'autant plus importante que des écosystèmes sains, résilients, fonctionnels et diversifiés participent par eux-mêmes à l'atténuation des effets des changements climatiques.

Il est tout aussi indéniable que, à travers ses différentes déclinaisons technologiques, le volet « développement des énergies renouvelables » de la transition énergétique peut avoir des incidences négatives, souvent non anticipées, sur la biodiversité et notamment sur le fonctionnement des écosystèmes terrestres et marins. Les impacts sont encore mal connus et les études permettant d'anticiper notoirement insuffisantes.

Face à cette réalité, **Poitou-Charentes Nature** s'engage, au travers des actions qu'elle mène en direct ou que conduisent ses associations adhérentes, pour que les particuliers, les organisations de la société civile, les collectivités, l'Etat, les entreprises, veillent à un équilibre entre la nécessaire transition énergétique et l'impérieuse nécessité de sauvegarder la biodiversité.

Quel positionnement ?

Devant le constat des impacts du mix énergétique actuel sur le climat et sur l'environnement, **Poitou-Charentes Nature (PCN)** est favorable à une transition énergétique visant à réduire la production et la consommation d'énergie et à substituer les énergies fossiles et fissiles résiduelles par un bouquet d'énergies renouvelables (EnR).

PCN pense que les EMR ont un rôle important à jouer au sein de ce bouquet d'EnR et souhaite qu'un effort ambitieux soit entrepris en matière de R&D.

PCN fait le constat que les EMR (et les EnR en général) peuvent avoir des impacts localisés mais parfois importants et irréversibles sur leur environnement, notamment lorsque les projets sont développés sans prise en compte réelle et sérieuse des enjeux de biodiversité.

PCN s'inquiète du peu de connaissances scientifiques à disposition concernant les milieux marins et littoraux. Elles sont pourtant indispensables quand il s'agit d'anticiper et d'estimer les impacts d'un projet. PCN demande que des moyens conséquents soient mobilisés pour le développement des connaissances sur les milieux marins et littoraux.

PCN demande que la séquence Eviter/Réduire/Compenser (ERC) soit mise en œuvre de manière exemplaire sur chaque projet, avec une priorité donnée à la séquence d'évitement. Cela suppose une planification en amont des projets prenant réellement en compte les enjeux de biodiversité et l'exclusion des sites présentant les plus fortes sensibilités (PNM, ZPS, etc.).

PCN demande la mise en place d'instances de concertation et de négociation à l'échelle de la façade sud-atlantique, au sein desquelles elle souhaite participer, car le temps presse.

Texte adopté le 17 mai 2018